

copie

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

-----  
Bruxelles, le 7 novembre 1921

6e Direction Générale  
2e Direction  
4e Bureau

A Monsieur le Ministre des  
Affaires Etrangères

Bruxelles

Les délégués des 19 Gouvernements alliés, associés et neutres qui représentaient les Services de Santé des Armées de leurs pays respectifs au Congrès de Médecine Militaire, réuni par le Gouvernement belge à Bruxelles en juillet dernier ont voté à l'unanimité le principe de la continuité de pareilles réunions.

Les résultats d'un semblable Congrès auront un grand retentissement, non seulement au point de vue de l'unification des grands principes de la médecine d'armée mais surtout au point de vue de la médecine et de l'hygiène sociales.

Il est ressorti clairement de ces échanges de vues internationaux qu'aucun autre organisme que les Corps de Santé militaires n'était à même de jouer un rôle plus prépondérant dans l'hygiène des peuples. En effet, ces corps de santé sont officiels et pendant tout le laps de temps qu'on leur confie la jeunesse du pays, ils possèdent une puissance d'action dont aucune autre organisation ne pourrait disposer. Leur rôle est plus grand que celui d'assurer l'hygiène du soldat et de soigner les malades. Ils éduquent toute la population mâle d'un pays, au point de vue de l'hygiène sociale et il est oiseux d'insister sur les résultats pour la race de cette dissémination dans la Nation, d'hommes de 20 ans, qui auront puisé dans l'éducation médico-militaire les principes d'eugénique et d'hygiène qui sont identiques dans tous les pays.

En outre, il est du plus haut intérêt que des échanges se fassent régulièrement pour centraliser les acquisitions diverses de la médecine et de la chirurgie d'armée, de façon à préciser les progrès des méthodes thérapeutiques dans un but hautement humanitaire.

Il est donc nécessaire que les échanges d'idées ébauchés à la lère conférence de Bruxelles se poursuivent afin que chacune des Nations puisse profiter et faire profiter ses nationaux de l'expérience acquise par les autres.

C'est en partant de ce principe que le Congrès a émis le vœu de voir continuer d'une façon permanente les travaux entrepris à Bruxelles, et dans ce but, a nommé parmi les 19 nations, un Comité restreint chargé d'organiser les réunions futures.

Président : Dr. WIBIN (Belgique)  
Inspecteur Général du Service de Santé de l'Armée

Membres : MM. UZAC (France)

VAN BAUMBERGHEN (Espagne)

BAINBRIDGE (U.S.A.)

STIRLING (Grande-Bretagne)

CACCIA (Italie)

de FONCECA (Brésil)

THOMANN (Suisse)

Secrétaire : VONCKEN (Belgique)

Les nations suivantes ont été choisies pour ce travail : Belgique, France, Espagne, U.S.A., Italie, Brésil Suisse.

J'ai l'honneur, Monsieur le Ministre, de vous demander de bien vouloir solliciter les divers Gouvernements intéressés pour qu'ils acceptent d'envoyer à Bruxelles le 20 décembre prochain le délégué choisi par le Comité Permanent de Médecine Militaire et d'aviser les autres Gouvernements qui figurent sur la liste ci-jointe, de la continuation des travaux du premier Congrès.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments dévoués.

le Ministre de la Défense Nationale  
(sé) DEVEZE